

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 895 29 avril 2010

SOMMAIRE

Aerium Opportunity I Properties S.a r.l.	Hardman Properties JV S. à r.l 42930
42914	HDN-Holding S.A42939
Aerium Opportunity I Properties S.à r.l.	Immobilière du Hameau42950
42914	Interalpina Holding S.A42954
Altice Six S.A	Interalpina Holding S.A42954
AP Industries S.A	Interalpina Holding S.A42955
Artec Creation Sarl42959	Interalpina Holding S.A42955
Cable Holding S.A	Interalpina Holding S.A42955
Cadent Logan S.à r.l	Interalpina Holding S.A
Cameron (Luxembourg) Sàrl42938	Interalpina Holding S.A
CBS Luxembourg S.à r.l 42949	Interalpina Holding S.A
Cephalon Management Company LLC Lux	Interalpina Holding S.A
SCS42931	Interalpina Holding S.A
Circle Investment S.A42960	Iris Group
Circle Investment S.A42960	JCP gérances et exploitations, s.à r.l 42951
Cordonnerie Camy, s.à r.l 42959	Lear (Luxembourg)42956
Da Costa S.C.I	L.F.A. Hold A.G
Dété Publicité & Communication S.à.r.l.	Moselle Properties S.à r.l 42927
42940	Murex Partico S.A
DKMT S.à r.l	Nordic Growth I S.C.S 42939
Endelux S.A	Nove Case S.A
Européenne d'Hôtellerie S.A	Palila Investments S.A
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l	Pella Real Estate Investment S.A 42955
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l	Pfizer International Luxembourg S.A 42930
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l	PHI Participations SA42914
Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune S.à r.l	Saposa S.à r.l
Fortis Solutions	SAS Shipping Agencies Services 42939
Freescale Semiconductor Luxembourg In-	Smart-Travel Group S.A42957
vesting Services S.à r.l	Société luxembourgeoise de révision S.à
Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	r.l
42914	Summit Capital Holdings S.A 42958
GS Tele V S.à r.l	Verdaine SA
Ha Long Bay S.à r.l	Wynnewood CPM Investments S.à r.l 42928
Hardman Investments S. à r.l 42930	



Aerium Opportunity I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.987.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042116/9.

(100041828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

PHI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.326.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010042143/11.

(100042402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Aerium Opportunity I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.987.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042117/9.

(100041829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042144/11.

(100042401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Fortis Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.580.

Le bilan au 30/06/2009 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS SOLUTIONS

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2010042262/14.

(100041970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



Palila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.077.

In the year two thousand and ten, on the 17 th day of February,

Before Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in 2, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Palila Investments S.A., a public limited liability company, having its registered office at 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144077 (the "Company"), incorporated as a result of a de-merger of the public limited liability company Gaia Participations S.A., whose registered office was at 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 140129, by a deed drawn up by the notary Maître Anja Holtz on 4 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), dated 5 February 2009, number 257, page 12290.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Hellinckx on 17 February 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by M. David LEPARMENTIER, bank employer, residing professionnaly 11, av. Emile Reuter, Luxembourg who appoints as secretary M. Aurélien FORTIN, bank employer, residing professionnaly 11, av. Emile Reuter, Luxembourg

The meeting elects as scrutineer M. Maurizio Paolo ATZORI, banker, residing in Den Haag.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary. The said list will be registered with this deed.
- II. All the shareholders have been duly convened and it appears from the attendance list that all the shareholders are represented in this extraordinary general meeting. The meeting is thus regularly constituted and may validly decide on all of the items of the agenda.
- III. The shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and have waived any convening formalities or requirements. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Decision to amend and restate the Articles, with the object clause to be amended to read as follows:
- " **Object.** The Company's object is to make the following investments:
- to acquire euro-denominated prime residential mortgage backed securities; and
- to invest in securities issued by Société Générale S.A. or Fortis Bank (Nederland) N.V. or their Affiliates, or to deposit cash directly with either company or their Affiliates,

and to enter into any repurchase transaction (repo) or securities lending with Société Générale S.A. or Fortis Bank (Nederland) N.V. or their Affiliates or any institution of a similar standing under master agreements or stand-alone transactions.

The Company may also enter into any interest rate derivatives with its shareholders or their Affiliates for the purposes of hedging interest exposure or cash flows arising from its portfolio or under its associated financing arrangements.

The Company may also borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not.

The Company may also grant security over any or all of its assets for its debts or obligations.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

- 2. Appointment of Mr Yves CACCLIN, Mr Jean-Patrick TRAN-PHAT and Mr Aurélien FORTIN as "A Directors" of the Company and of Mr Frans LANGERHORST and Mr Maurizio Paolo ATZORI, as new "B Directors" of the Company.
- 3. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ernst & Young, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, from its mandate of statutory auditor of the Company, with immediate effect, and granting of discharge to it.



4. Appointment of Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, as new statutory auditor of the Company, for a period of six years.

After deliberation, the following resolutions were passed:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to amend and restate the Articles, which shall now read as follows:

"AMENDED AND RESTATED ARTICLES AS OF 17 FEBRUARY 2010

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

- 1.1 The Company exists as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").
 - 1.2 The Company exists under the name of "Palila Investments S.A."

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.
 - 2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

- 3.1 The Company's object is to make the following investments:
- to acquire euro-denominated prime residential mortgage backed securities; and
- to invest in securities issued by Société Générale S.A. or Fortis Bank (Nederland) N.V. or their Affiliates, or to deposit cash directly with either company or their Affiliates,

and to enter into any repurchase transaction (repo) or securities lending with Société Générale S.A. or Fortis Bank (Nederland) N.V. or their Affiliates or any institution of a similar standing under master agreements or stand-alone transactions.

- 3.2 The Company may also enter into any interest rate derivatives with its shareholders or their Affiliates for the purposes of hedging interest exposure or cash flows arising from its portfolio or under its associated financing arrangements.
- 3.3 The Company may also borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not.
 - 3.4 The Company may also grant security over any or all of its assets for its debts or obligations.
- 3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000), divided into forty seven thousand five hundred fifty (47,550) class A ordinary shares (the "A Shares") and two thousand four hundred fifty (2,450) class B ordinary shares (the "B Shares"), in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, fully paid up (by 100 %).

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. There shall be, as the case may be, a share premium account for the A Shares (the "A Share Premium Account") and a share premium account for the B Shares (the "B Share Premium Account"). The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the A Shares at the time of issuance of the



relevant A Shares is, or shall, as the case may be, be allocated to the A Share Premium Account. The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the B Shares at the time of issuance of the relevant B Shares is, or shall, as the case may be, be allocated to the B Share Premium Account.

The share premium paid in relation to one class of shares and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of shares. As a result, in case of repurchase of shares by the Company, liquidation of the Company or any reimbursement or distribution of share premium during the existence of the Company, the share premium attached to one class of shares shall only be used for reimbursement or distribution to the holder of shares of such class. Any repayment of share premium shall be decided by the shareholders.

- **6. Form of the shares.** The shares will only be in registered form.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

- 8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.
- **9. Transfer restrictions.** Any transfer of shares shall be made in accordance with the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

10. Board of directors.

- 10.1 The Company is managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.
- 10.2 The holders of A Shares shall be entitled to propose for appointment at least three (3) Directors who shall be residing in Luxembourg (the "A Directors"). The holders of B Shares shall be entitled to propose for appointment at least two (2) Directors (the "B Directors"), provided there is always a majority of (i) A Directors and (ii) Luxembourg resident Directors within the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman (the "Chairman") who shall be chosen among the A Directors.
- 10.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years from the date of their election and are re-eligible for election. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for a period of six years from the date of his election. The Directors may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.
- 10.4 In the event of vacancy of a seat on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed shall meet and elect, upon the proposal of the holder(s) of shares of the class with the right to propose appointment of a Director to the seat concerned, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

- 11.1 If the Chairman is unable to be present at a meeting of the Board of Directors, he will be replaced with a Director elected for this purpose among the Directors present at such meeting.
- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. A written notice shall be sent to all Directors at least three (3) Business Days prior to the date of the meeting of the Board of Directors, unless a shorter notice period has been agreed by all the Directors. In case all the Directors are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities. All meetings of the Board of Directors shall take place in Luxembourg. The Board of Directors shall meet at least once per year.
- 11.3 The Board of Directors can only validly meet and make decisions if at least one A Director and one B Director are present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
 - 11.4 All decisions of the Board of Directors shall be taken by unanimous vote of the Directors present or represented.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.



- 11.6 Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Board of Directors, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by one A Director and one B Director. Extracts shall be certified by one A Director and one B Director.

12. General powers of the board of directors.

- 12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 12.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.
- 12.3 The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors concern day-to-day operations handled in normal conditions.

13. Delegation of powers.

- 13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.
- 13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the company.

- 14.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of one A Director and one B Director acting jointly or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.
- 14.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

15. Statutory auditor.

- 15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.
- 15.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.
 - 15.3 The statutory auditors are re-eligible for election.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

16. Powers of the general meeting of shareholders.

- 16.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.
- 16.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.
- 16.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.4 Any general meeting may be convened by the Board of Directors or by any Director and shall be convened at the request of any shareholder by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Any shareholder may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.
- 16.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company



and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

- 16.6 All decisions by the annual, ordinary or extraordinary general meeting of shareholders shall be taken by unanimous vote of all shareholders present or represented, except where otherwise required by mandatory provisions of the Law.
- 16.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- **17. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held at the registered office, or at such other place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the last Monday of May, or, if it is not a Business Day, the following Business Day, at 2 P.M. CET, each year.
- **18. Other general meetings.** The Board of Directors or each Director or the statutory auditors may convene other general meetings. The Board of Directors will have to do so at the request of any shareholder.
- 19. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

20. Business year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

- 21.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the issued share capital of the Company which, for the avoidance of doubt, excludes any share premium.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 21.3 Any distribution to the shareholders (whether by way of share capital reduction, share premium (subject to Article 5) or dividend distribution, or otherwise) shall be made in proportion to the total investment of each shareholder in the Company. The fraction representing the total investment of a shareholder in the Company shall be calculated as follows:

(SC + SP) / (Total SC + Total SP)

Where

- SC means the aggregate amount of subscribed share capital held by the relevant shareholder in the subscribed share capital of the Company;
- SP means the aggregate amount of share premium attached to the shares held by the relevant shareholder in the subscribed share capital of the Company;

Total SC means the aggregate subscribed share capital of the Company; and

Total SP means the aggregate amount of share premium attached to the shares held by all shareholders in the subscribed share capital of the Company.

21.4 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law, with due observance of Article 21.3.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a unanimous decision of the general meeting of shareholders .
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.
- 22.3 Any liquidation proceeds shall be distributed among the shareholders of the Company so as to achieve the same economic result as the one contemplated in Article 21.3 and according to the provisions of any agreement between, inter alia, the shareholders and/or the creditors of the Company, entered into from time to time.



Chapter VII. - Applicable law.

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

24. Definitions.

"1915 Law" shall have the meaning ascribed to this term in Article 1.1.

"Affiliate" shall mean with respect to any person, any other person that controls, is controlled by, or is under common control with, such person. For purposes of this definition, "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through ownership of voting stock, through the right or power to appoint a majority of members of the board of directors, by contract or otherwise, and "controlled by" and "under common control" have corresponding meanings.

- "A Directors" shall have the meaning ascribed to this term in Article 10.2.
- "A Shares" shall have the meaning ascribed to this term in Article 5.
- "B Directors" shall have the meaning ascribed to this term in Article 10.2.
- "B Shares" shall have the meaning ascribed to this term in Article 5.
- "Board of Directors" shall have the meaning ascribed to this term in Article 2.3.

"Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in Amsterdam, London, Brussels and Luxembourg provided that such day is also a day on which the Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement European Transfer payment system which utilises a single shared platform and which was launched on 19 November 2007 operates.

"Chairman" shall have the meaning ascribed to this term in Article 10.2."

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to appoint Mr Yves CACCLIN, Mr Jean-Patrick TRAN-PHAT and Mr Aurélien FORTIN as "A Directors" of the Company and Mr Frans LANGERHORST and Mr Maurizio Paolo ATZORI as new "B Directors" of the Company.

As a result, the board of directors of the Company shall now be composed as follows:

- Mr Yves CACCLIN, as "A Director" of the Company;
- Mr Aurélien FORTIN, as "A Director" of the Company;
- Mr Jean-Patrick TRAN-PHAT as "A Director" of the Company;
- Mr Frans LANGERHORST as "B Director" of the Company; and
- Mr Maurizio Paolo ATZORI as "B Director" of the Company.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders acknowledges and accepts the resignation of Ernst & Young, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, from its mandate of statutory auditor of the Company, with immediate effect.

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to grant discharge to Ernst & Young, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, for the performance of its duties as statutory auditor of the Company until the date of these resolutions.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, as new statutory auditor of the Company, for a period of six years.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept février,



Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire, résidant au 2, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Palila Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-724 Luxembourg, L-2420 Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144077 (la "Société"), constituée par suite d'une scission de la société anonyme Gaia Participations S.A., dont le siège social était situé au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140129, par un acte dressé par le notaire Maître Anja Holtz le 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 5 février 2009, numéro 257, page 12290.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Henri Hellinckx le 17 février 2010, qui n'a pas encore été publié au mémorial.

L'assemblée est présidée par M. David LEPARMENTIER, employé de banque, demeurant professionnellement à 11, av. Emile Reuter, Luxembourg,

qui élit comme secrétaire M. Aurélien FORTIN, employé de banque, demeurant professionnellement à 11, av. Emile Reuter, Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur M. Maurizio Paolo ATZORI; banquier, résidant à Den Haag.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi valablement constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte.
- II. Tous les actionnaires ont été valablement convoqués et il ressort de la liste de présence que tous les actionnaires sont représentés à cette assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de modifier et refondre les Statuts, avec la clause d'objet qui est modifiée et sera lu comme suit:
- " Objet. L'objet de la Société consiste à effectuer les investissements suivants:
- Acquérir des euro-denominated prime residential mortgage backed securities; et
- Investir dans des titres émis par Société Générale S.A or Fortis Bank (Nederland) N.V ou leurs Affiliés, ou effectuer des dépôts en liquide directement avec l'une des sociétés ou leurs Affiliés,

et conclure toute transaction de rachat (repo) ou prêt de titres avec Société Générale S.A or Fortis Bank (Nederland) N.V ou leurs Affiliés ou toute institution d'un standing similaire en vertu de contrats masters ou transactions stand-alone.

La Société pourra également conclure des transactions sur instruments dérivés sur taux d'intérêt avec ses actionnaires ou leurs Affiliés dans le but de couvrir l'exposition sur l'intérêt ou les mouvements de liquidités liés à son portefeuille ou à ses arrangements financiers y associés.

La Société pourra également conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais sans limitation, par l'émission d'obligations, de bons, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non.

La Société pourra également accorder des sûretés sur tout ou partie de ses biens pour ses dettes ou obligations.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les domaines décrits ci-dessus."

- 2. Nomination de M. Yves CACCLIN, M. Jean-Patrick TRAN-PHAT et M. Aurélien FORTIN en tant qu'"Administrateurs A" de la Société et de M. Frans LANGERHORST et M. Maurizio Paolo ATZORI, en tant que nouveaux "Administrateurs B" de la Société.
- 3. Reconnaissance et acceptation de la démission d'Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, de son mandat de commissaire de la Société, pour une période de six ans.
- 4. Nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, en tant que nouveau commissaire de la Société, pour une durée de six ans.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:



Première résolution

L'assemblée générale extraordinaires des actionnaires décide de modifier et refondre les Statuts, qui devront dorénavant être lus comme suit:

"STATUTS COORDONNES A LA DATE DU 17 FEVRIER 2010

Chapitre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

- 1.1 La Société existe sous la forme d'une société anonyme en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915 ") et des présents statuts (les "Statuts").
 - 1.2 La Société adopte la dénomination "Palila Investments S.A.".

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire de la Société.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société consiste à effectuer les investissements suivants:
- Acquérir des euro-denominated prime residential mortgage backed securities; et
- Investir dans des titres émis par Société Générale S.A or Fortis Bank (Nederland) N.V. ou leurs Affiliés, ou effectuer des dépôts en liquide directement avec l'une des sociétés ou leurs Affiliés,
- et conclure toute opération de mise en pension (repo) ou prêt de titres avec Société Générale S.A. or Fortis Bank (Nederland) N.V. ou leurs Affiliés ou toute institution d'un standing similaire par des master agreements ou des "standalone" opérations.
- 3.2 La Société pourra également conclure des contrats dérivés portant sur tout taux d'intérêt avec ses actionnaires ou leurs Affiliés dans le but de couvrir l'exposition au taux d'intérêt ou les mouvements de liquidités liés à son portefeuille ou à ses arrangements de financement liés.
- 3.3 La Société pourra également conclure des emprunts d'argent sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, mais sans limitation, par l'émission d'obligations, de bons, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non.
 - 3.4 La Société pourra également accorder des sûretés sur tout ou partie de ses biens pour ses dettes ou obligations.
- 3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social et toute opération liée directement ou indirectement au fait de faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits cidessus.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), divisé en quarante-sept mille cinq cent cinquante (47.550) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action, entièrement libérées (à raison de 100 %).

En supplément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission pourra être créé, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute action sera transférée. Il y aura, selon les cas, un compte de prime d'émission pour les Actions de Catégorie A (le "Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie A") et un compte de prime d'émission pour les Actions de Catégorie B (le "Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie B"). Le compte de prime d'émission résultant des apports en nature ou en numéraire effectués par les détenteurs des Actions de Catégorie A au moment de



l'émission des Actions de Catégorie A concernées est, ou sera, le cas échéant, alloué au Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie A. Le compte de prime d'émission résultant des apports en nature ou en numéraire effectués par les détenteurs des Actions de Catégorie B au moment de l'émission des Actions de Catégorie B correspondantes est, ou sera, le cas échéant, alloué au Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie B.

La prime d'émission payée en relation à une catégorie d'actions et enregistrée sur le compte de prime d'émission correspondant devra rester réservée et attachée à cette catégorie d'actions. Par conséquent, en cas de rachat d'actions par la Société, liquidation de la Société, ou tout remboursement ou distribution de prime d'émission durant l'existence de la Société, la prime d'émission attachée à une catégorie d'actions devra être seulement utilisée pour le remboursement ou la distribution au détenteur d'actions de cette catégorie. Tout remboursement de prime d'émission devra être décidé par les actionnaires.

- 6. Nature des actions. Les actions sont uniquement nominatives.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration. Tout montant appelé s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

- 8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions selon les conditions prévues par la Loi de 1915.
- **9. Restrictions relatives aux transferts.** Tout transfert d'actions devra être effectué conformément aux stipulations de tout contrat conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

10. Conseil d'administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.
- 10.2 Les détenteurs des Actions de Catégorie A auront le droit de proposer pour nomination au moins trois (3) Administrateurs qui seront résidents au Luxembourg (les "Administrateurs A"). Les détenteurs des Actions de Catégorie B auront le droit de proposer pour nomination au moins deux (2) Administrateurs (les "Administrateurs B"), à condition qu'il y ait toujours une majorité (i) d'Administrateurs A et (ii) d'Administrateurs résidant au Luxembourg au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration devra nommer un président (le "Président") qui sera choisi parmi les Administrateurs A.
- 10.3 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée n'excédant pas six années à partir de la date de leur élection et seront rééligibles. Dans le cas où un Administrateur est élu sans indication de terme de son mandat, il est considéré avoir été élu pour une période de six années à partir de la date de son élection. Les Administrateurs pourront être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.
- 10.4 En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants qui ont été nommés devront se réunir et élire, sur proposition du/des détenteur(s) d'actions de la catégorie qui a le droit de proposer la nomination d'un Administrateur pour le siège concerné, un Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification de la nomination effectuée.

11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1 Si le Président est dans l'impossibilité d'être présent à une réunion du Conseil d'Administration, il sera remplacé par un Administrateur qui sera élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à une telle réunion.
- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Une convocation écrite sera envoyée à tous les Administrateurs au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date de la réunion du Conseil d'Administration, à moins qu'une période de convocation plus courte n'ait été convenue entre tous les Administrateurs. Dans le cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion, ils pourront renoncer aux exigences et formalités de convocation. Toutes les réunions du Conseil d'Administration devront se tenir à Luxembourg. Le Conseil d'Administration devra se réunir au moins une fois par an.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par téléfax. Un Administrateur peut également donner procuration par téléphone, laquelle devra être confirmée par écrit, à un autre Administrateur pour le représenter.
- 11.4 Toutes les décisions du Conseil d'Administration seront prises à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.



- 11.5 L'utilisation des moyens de visio-conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à la réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.
- 11.6 Des résolutions écrites du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par un Administrateur A et un Administrateur B. Des extraits seront certifiés par un Administrateur A et un Administrateur B.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

- 12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 12.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part à ces délibérations. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, un rapport spécial sera dressé au sujet de toute opération dans laquelle un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.
- 12.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations de gestion journalière et conclues dans des conditions normales.

13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et opérations courantes de la Société et à la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière et opérations courantes, agissant dans les conditions et pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.
- 13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société.

- 14.1 Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B agissant conjointement ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- 14.2 Envers les tiers, la Société sera engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion journalière et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Commissaire aux comptes.

- 15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) au(x) comptes.
- 15.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) au(x) comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Le(s) commissaire (s) au(x) comptes élu(s) sans indication de la durée de leur mandat, seront réputé(s) avoir été élu(s) pour un terme de six ans.
 - 15.3 Les commissaires sont rééligibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 16.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- 16.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.



- 16.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 16.4 Toute assemblée générale pourra être convoquée par le Conseil d'Administration ou par tout Administrateur et devra être convoquée à la demande de tout actionnaire par notification écrite envoyée à chaque actionnaire en conformité avec la Loi de 1915. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et formalités de publication. Tout actionnaire peut demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.
- 16.5 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en cause.

- 16.6 Les décisions prises par l'assemblée générale annuelle, ordinaire ou extraordinaire des actionnaires seront adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires présents ou représentés, sauf si des dispositions légales obligatoires prévoient autrement.
- 16.7 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier des dispositions des Statuts ne pourra pas valablement délibérer à moins que l'ordre du jour n'indique les modifications proposées aux Statuts.
- 17. Endroit et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations à Luxembourg, le dernier lundi du mois de mai, ou, s'il ne s'agit pas d'un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable Suivant, à 14:00 heures (CET), chaque année.
- 18. Autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou chaque Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration devra le faire à la requête de tout actionnaire.
- 19. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant par écrit (ou par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen similaire) un représentant qui n'a pas besoin d'être un actionnaire et qui est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Chapitre V. - Exercice social, Répartition des bénéfices.

20. Exercice social.

- 20.1 L'exercice social commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.
- 20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

- 21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième du capital social, qui pour éviter tout doute, exclut toute prime d'émission.
- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.
- 21.3 Toute distribution aux actionnaires (que ce soit par voie de réduction de capital, de prime d'émission (sous réserve de l'Article 5) ou distribution de dividende, ou autre) devra être effectuée proportionnellement à l'investissement total de chaque actionnaire dans la Société. La fraction représentant l'investissement total d'un actionnaire dans la Société devra être calculée comme suit:

Alors que:

- SC signifie le montant total de capital social souscrit détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social souscrit de la Société;
- SP signifie le montant total de prime d'émission attaché aux actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social souscrit de la Société;

Total SC signifie le capital social souscrit total de la Société; et



Total SP signifie le montant total de prime d'émission attachée aux actions détenues par tous les actionnaires dans le capital social souscrit de la Société.

21.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915, et en observant l'Article 21.3.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 22.3 Les produits de la liquidation devront être distribués parmi les actionnaires de la Société afin d'obtenir les mêmes résultats économiques que ceux poursuivis par l'Article 21.3 et conformément aux dispositions de tout contrat qui aura été conclu de temps à autre, entre, inter alia, les actionnaires et/ou les créanciers de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable. Toutes les matières non régies par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915.

24. Définitions.

- "Actions de Catégorie A" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 5.
- "Actions de Catégorie B" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 5.
- "Administrateurs A" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 10.2.
- "Administrateurs B" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 10.2.

"Affilié" signifie pour toute personne, toute autre personne qui contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle, d'une telle personne. Pour les besoins de cette définition, "contrôle" signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou du pouvoir de causer la direction de la gestion d'une personne, que ce soit à travers la propriété d'actions à droit de vote, à travers le droit ou le pouvoir de nommer une majorité de membres du conseil d'administration, par contrat ou autre, et "contrôlé par" et "sous le contrôle commun" ont des significations équivalentes.

"Conseil d'Administration" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 2.3.

"Jour Ouvrable" signifie où les banques sont ouvertes à Amsterdam, Londres, Bruxelles et Luxembourg, à la condition qu'un tel jour soit également un jour où le système Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement European Transfer qui utilise une plateforme unique et qui a été lancé le 19 novembre 2007 fonctionne.

"Loi de 1915" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 1.1.

"Président" a la signification qui lui a été accordée dans l'Article 10.2."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer M. Yves CACCLIN, M. Jean-Patrick TRAN-PHAT et M. Aurélien FORTIN en tant qu' "Administrateurs A" de la Société et M. Frans LANGERHORST et M. Maurizio Paolo ATZORI, en tant que nouveaux "Administrateurs B" de la Société.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera dorénavant constitué comme suit:

- M. Yves CACCLIN, comme "Administrateur A" de la Société;
- M. Aurélien FORTIN, comme "Administrateur A" de la Société;
- M. Jean-Patrick TRAN-PHAT, comme "Administrateur A" de la Société;
- M. Frans LANGERHORST, comme "Administrateur B" de la Société: et
- M. Maurizio Paolo ATZORI, comme "Administrateur B" de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte et accepte la démission d'Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, de son mandat de commissaire de la Société, avec effet immédiat.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge à Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, pour ses activités en tant que commissaire de la Société jusqu'à la date des présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, en tant que nouveau commissaire de la Société, pour une durée de six ans.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu aux mandataires des personnes comparantes, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, les mandataires ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. LE PARMENTIER, A. FORTIN, M. P. ATZORI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 24 février 2010, LAC/2010/8222: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 March 2010.

Référence de publication: 2010042325/669.

(100043174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Endelux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.584.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010042107/9.

(100042212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Moselle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.734.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Steven Edward Oliver
- Anthony Robert Buckley

Gérant B:

- Frank W.J.J. Welman
- Marco Weijermans
- Jean-Jacques Josset

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moselle Properties S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010042727/24.

(100042737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.



Wynnewood CPM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 109.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wynnewood CPM Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010042146/12.

(100042398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Européenne d'Hôtellerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.704.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 janvier 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010042197/13.

(100042145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Verdaine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042198/12.

(100042207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Saposa S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.521.

L'an deux mil dix, le onze mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Sabine CLERC, née à Montfavet, France, le 9 février 1980 et résidant actuellement à Villa la Mandragore, 924 corniche Général de Gaulle, 83000 Toulon, France,
- 2.- Madame Sandrine CLERC, née à Montfavet, France, le 6 février 1975 et résidant au 224 avenue Joseph Elie Ceccaldi, 83200 Toulon, France 3.- Monsieur Pierre CLERC, né à Cavaillon, France, le 26 juin 1949 et résidant au 124 Avenue Winston Churchill, 1180 Uccle, Belgique

ici représentés par Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg en vertu de deux procurations données en France, le 10 mars 2010, et d'une procuration donnée en Belgique le 10 mars 2010

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte



Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "SAPOSA S.à r.l." avec siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 du 23 octobre 2009

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 148.521

Lesquels associés agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, et cent (100) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune à un montant d'un million douze mille cinq cents euros (1.012.500,- EUR) par la création et l'émission de trente-deux mille (32.000) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et huit mille (8.000) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Souscription et Libération de l'augmentation de capital.

Les trente-deux mille (32.000) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et huit mille (8.000) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, ont été souscrites comme suit:

- 1.- Madame Sabine CLERC, préqualifiée, représentée comme ci-avant déclare souscrire seize mille (16.000) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR)
- 2.- Madame Sandrine CLERC, préqualifiée, représentée comme ci-avant déclare souscrire seize mille (16.000) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR)
- 3.- Monsieur Pierre CLERC, préqualifié, représenté comme ci-avant déclare souscrire huit mille (8.000) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR)

La libération a eu lieu moyennant des versements en espèces d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

La somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède les associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5.1. Le capital de la Société est fixé à d'un million douze mille cinq cents euros (1.012.500,- EUR) représenté par trente-deux mille quatre cents (32.400) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et huit mille cents (8.100) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune., toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 2.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R.JALLON, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11150. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010042361/71.

(100042831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.



Hardman Properties JV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042199/12.

(100042206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Hardman Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042200/12.

(100042194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Cadent Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042201/12.

(100042188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.

R.C.S. Luxembourg B 79.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042202/12.

(100042185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



Cephalon Management Company LLC Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 152.057.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of March.

Before Maitre Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

(1) CEPHALON INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered under the file number 2353150 with Division of Corporations, Department of State, State of Delaware, United States of America, with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and its mailing address at 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvania 19355, United States of America,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Frazer, Pennsylvania, United States of America on 18 March 2010.

(2) CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered under the file number 4799655 with Division of Corporations, Department of State, State of Delaware, United States of America, with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and its mailing address at 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvania 19355, United States of America,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Paris (France), on 19 March 2010.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholders, declare to form a corporate limited partnership ("société en commandite simple"), the articles of association of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

- **Art. 1. Form.** There is hereby established among CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, a company organized under the laws of Delaware, United States of America, as managing shareholder ("associé commandité") (the "Managing Shareholder") and the present and future limited shareholders) ("associé(s) commanditaire(s)") (the "Limited Shareholder (s)"), a company in the form of a corporate limited partnership ("société en commandite simple") (the "Company") which shall be governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles").
- **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name "CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS" and will conduct its operations and hold its assets solely under such name.
- **Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and financing of participations in any company or enterprise, in any form, whatsoever, directly or indirectly controlled by, controlling or under common control with Cephalon, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, United States of America, and the maintenance, administration, management, control and development of those participations.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same groups of companies to which the Company belongs, including, without limitation, the granting of the loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Company may also carry out any such transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

The Managing Shareholder shall take no action that is not within this corporate purpose absent a resolution modifying such purpose adopted by a unanimous decision of the shareholders in accordance with Article 15.

- Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Managing Shareholder subject to the prior unanimous approval of all of the shareholders given in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.



Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-Represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

Art. 7. Shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, its/her/his address or registered office and the number of shares held by its/her/him.

Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company will recognize only one holder per share. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them. The joint co-owners shall appoint a single attorney who shall represent them towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. The share(s) held by the Managing Shareholder may not be transferred except to a new Managing Shareholder designated in accordance with Article 13 of the Articles.

The other shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the prior unanimous approval of such transfer given by the Managing Shareholder and all of the Limited Shareholders in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company. No shareholder may pledge or otherwise encumber any of its shares unless prior unanimous approval thereof has been given by the Managing Shareholder and all of the Limited Shareholders in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

Title III. - Management

Art. 9. Power of the Managing Shareholder. The Company shall be managed by the Managing Shareholder ("associé commandité"), who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or requiring their approval fall within the competence of the Managing Shareholder and, except as provided herein, the Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose.

The Managing Shareholder shall take no action with respect to the sale, exchange, lease, mortgage, pledge or transfer of all or substantially all of the Company's assets without the prior unanimous approval of all the shareholders given in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

- **Art. 10. Limited Shareholders.** The Limited Shareholders ("associés commanditaires") shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their amounts not paid up on it/her/his shares.
- **Art. 11. Delegation of powers.** The Managing Shareholder may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company, to persons or agents chosen by it/her/him.
- **Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties (i) by the signature of the sole Managing Shareholder, acting through his organs or representatives, or (ii) by the person to whom the daily management has been delegated, within the scope of delegation of such daily management, (iii) or by the joint signatures or simple signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Managing Shareholder, but only within the limits of such power.
- **Art. 13. Appointment of a new Managing Shareholder.** In all cases in which the Managing Shareholder is unable to act, including resignation, it shall be replaced by a unanimous vote in a general meeting of the Limited Shareholders, the approval of the Managing Shareholder not being required.

The Managing Shareholder may also be removed in case of gross and willful misconduct by a unanimous vote in a general meeting of the Limited Shareholders, the approval of the Managing Shareholder not being required. In such a case, except as may otherwise be agreed, the Managing Shareholder shall sell the share(s) it holds at nominal value.

If the above requirements cannot be met, the Company will be put into liquidation.



The retiring Managing Shareholder shall make available to the successor Managing Shareholder such documents and records and provide such assistance as the successor Managing Shareholder may reasonably request for the purposes of performing its functions as Managing Shareholder.

In any case, the successor Managing Shareholder will (except as it may otherwise agree with the retiring Managing Shareholder) acquire all of the share(s) held by the Managing Shareholder at nominal value and the retiring Managing Shareholder's resignation shall only take effect upon the effective appointment of its successor.

Title IV. - General meetings of shareholders

Art. 14. General meetings of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

The general meetings of shareholders may be convened by the Managing Shareholder, or by one or more Limited Partners holding at least twenty percent (20%) of the Company's share capital, by way of a registered letter setting forth the agenda of the meeting sent at least eight (8) days prior to the meeting to the address of the other shareholder(s).

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in these Articles, resolutions are validly adopted when taken by one or several shareholders in a general meeting at a majority of more than half (1/2) of all the outstanding shares representing at least fifty percent (50%) of the share capital.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managing Shareholder to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

- **Art. 15. Amendments of the Articles.** These Articles may be amended from time to time by resolutions taken by unanimous decision of the Managing Shareholder and the Limited Shareholders in a general meeting.
- **Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.** The minutes of any general meeting of shareholders shall be signed by the Managing Shareholder or by the chairman of the general meeting of shareholders. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Managing Shareholder or by any other person duly appointed to that effect by the Managing Shareholder.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

- Art. 17. Financial year. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 18. Balance sheet.** Each year, on the last day of December, the accounts are closed and the Managing Shareholder establishes an inventory, which will contain the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect at the registered office of the Company the inventory and the annual accounts of the Company. The annual accounts are submitted to the annual general meeting of shareholders.
- **Art. 19. Distributions.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

The general meeting of shareholders can decide that the profits of the Company shall be distributed to the shareholders, which distributions shall occur pro rata to the portion of the Company's share capital that they held. Such meeting of shareholders may nevertheless also decide that the profits be carried forward or allocated to a distributable reserve.

Art. 20. Interim distributions. The Managing Shareholder may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the Managing Shareholder, within one (1) month prior to such advance payment, confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Company will not fall below the issued capital increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made. The next annual general meeting of shareholders shall ratify such payment of interim dividends.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Insolvency or Bankruptcy of a shareholder. The insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.



Art. 22. Dissolution, Liquidation. The dissolution of the Company shall be resolved by a general meeting of the shareholders at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles and the liquidation will be carried out by the Managing Shareholder or failing him by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts. When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholders, in due proportion to their respective shareholdings.

Title VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. These Articles, the rights and obligations of the Managing Shareholder and Limited Shareholders and all other matters relating to the organization and operations of the Company shall be governed by Luxembourg law and, in particular, the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended. Any disputes arising from or relating to the organization or operations of the Company and the respective rights and obligations of the Managing Shareholder and Limited Shareholders shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the courts of Luxembourg. Each shareholder hereby agrees to submit to such exclusive jurisdiction, irrevocably and unconditionally waives any objection thereto and agrees to abide by any decision rendered by such courts.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares as mentioned hereafter:

- (1) CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, abovementioned, as Managing Shareholder ("associé commandité") paid one hundred United States Dollars (USD 100.-) in subscription for ten (10) shares.
- (2) CEPHALON INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., abovementioned, as limited shareholder ("associé commanditaire") paid nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 9,900.-) in subscription for nine hundred ninety (990) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash, so that the amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31 st December 2010.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its formation, have been estimated at about seven hundred euros $(700.- \in)$.

Resolution

Immediately after the formation of the Company, the general meeting of shareholders, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolution:

The registered office of the Company shall be at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declarations

On the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same partes and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers' proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille dix, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

(1) CEPHALON INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro de fichier 2353150 auprès de la Division of Corporations, Department of State, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse postale au 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvanie 19355, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frazer, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique le 18 mars 2010; et



(2) CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro de fichier 4799655 auprès de la Division of Corporations, Department of State, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse postale au 41 Moores Road, Frazer, Pennsylvanie 19355, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 19 mars 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme - Objet - Dénomination - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé entre CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, une société régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'associé commandité (P"Associé Commandité") et le ou les associés commanditaires présents ou futurs (le ou les "Associé(s) Commanditaire(s)"), une société sous la forme d'une société en commandite simple (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").
- **Art. 2. Dénomination.** La Société existera sous la dénomination "CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC LUX SCS" et conduira ses opérations et détiendra ses actifs sociaux uniquement sous cette dénomination.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise et au financement de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, directement ou indirectement contrôlée ou sous le contrôle commun de Cephalon, Inc., une société régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ainsi que le maintien, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter sous toute forme, excepté au moyen d'offre publique. En outre, la Société peut entreprendre des opération de financement par et à travers des transactions concernant directement ou indirectement le maintien, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement d'intérêts de participations dans des sociétés appartenant aux membres des mêmes groupes de sociétés auxquels la Société appartient, incluant, sans limitation, l'octroi de prêts et de lignes de crédit à ces sociétés, l'octroi de toutes assistances, avances ou garanties à ces sociétés.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes ces opérations, qui sont directement ou indirectement en rapport à son objet social.

L'Associé Commandité ne prendra aucune action qui n'entre pas dans son objet social en l'absence d'une résolution modifiant cet objet adopté par décision unanime des associés conformément à l'article 15 des Statuts.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des succursales ou agences au Grand-Duché ou dans tous autres pays, en vertu d'une décision de l'Associé Commandité sous réserve d'agrément unanime préalable de tous les actionnaires donné à une assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

Titre II. - Capital social - Parts

- **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de dix mille dollars des Etats-Unis (USD 10.000,-) représentée par mille (1.000) parts, d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune.
 - Art. 7. Parts. Toutes les parts de la Société ne seront émises que sous la forme nominative.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social ainsi que le nombre de parts détenues par lui.

Chaque part confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans les actifs de la Société et à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés à ces parts sont suspendus.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. La ou les parts détenue(s) par l'Associé Commandité ne peuvent être transférée(s) sauf à un nouvel Associé Commandité désigné en conformité avec l'Article 13 des Statuts.



Les autres parts sont librement cessibles entre associés. Les parts ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément unanime préalable d'un tel transfert par l'Associé Commandité et tous les associés commanditaires donné en assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

La cession de parts doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été dûment notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société. Aucun associé ne peut gager ou autrement nantir ses parts à moins qu'un agrément unanime préalable à cet égard a été donné par l'Associé Commandité et tous les Associés Commanditaires en assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

Titre III. - Gérance

Art. 9. Pouvoir de l'Associé Commandité. La Société est gérée par l'Associé Commandité, qui sera personnellement, solidairement et indéfiniment responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être réglées de l'actif social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés ou requérant leur agrément par la loi ou les Statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité et, sauf si prévu ici, l'Associé Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

L'Associé Commandité ne prendra aucune action concernant la vente, l'échange, la location, le nantissement, la mise en gage ou le transfert de tous ou substantiellement tous les actifs sociaux de la Société sans l'agrément unanime préalable de tous les associés donné en assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

- **Art. 10. Associés Commanditaires.** Les Associés Commanditaires s'abstiendront d'agir autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'associés aux assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à concurrence des montants qu'ils n'ont pas versés sur leurs parts.
- **Art. 11. Délégation de pouvoirs.** L'Associé Commandité peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix
- Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée (i) par la signature individuelle de l'Associé Commandité, agissant par ses organes ou représentants, ou (ii) par la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière, dans les limites de l'étendue de la délégation d'une telle gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 13. Nomination d'un nouvel Associé Commandité.** Dans tous les cas où l'Associé Commandité ne peut pas agir, y compris en cas de démission, il sera remplacé par un vote unanime de l'assemblée générale des Associés Commanditaires, l'accord de l'Associé Commandité n'étant pas requis.

L'Associé Commandité pourra également être révoqué en cas de faute grave et intentionnelle par un vote unanime de l'assemblée générale des Associés Commanditaire, sans que l'accord de l'Associé Commandité soit requis. Dans un tel cas, sauf s'il en est autrement convenu, l'Associé Commandité vendra la ou les parts qu'il détient à valeur nominale.

Si les conditions ci-dessus ne peuvent pas être remplies, la Société sera mise en liquidation.

L'Associé Commandité démissionnaire mettra à la disposition du Gérant Commandité successeur les documents et registres et apporter l'assistance que l'Associé Commandité successeur peut raisonnablement exiger pour les besoins de l'exécution de ses fonctions d'Associé Commandité.

En toute hypothèse, l'Associé Commandité successeur devra (sauf s'il en est autrement convenu avec l'Associé Commandité démissionnaire) acquérir toutes les part(s) détenue(s) par l'Associé Commandité à valeur nominale et la démission de l'Associé Commanditaire démissionnaire ne prendra effet qu'à la nomination effective de son successeur.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu à Luxembourg aux jour et heure qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par l'Associé Commandité, ou par un ou plusieurs Associés Commandités détenant au moins vingt pourcent (20%) du capital social de la Société, par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée au moins huit (8) jours à l'avance à l'adresse du ou des autres associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, par courrier ou téléfax, toute personne pour le représenter.



Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par un ou plusieurs associés en assemblée générale à un majorité de plus de la moitié (1/2) de toutes les parts émises représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Les décisions des associés peuvent être prises par un vote écrit sur le texte des résolutions à adopter qui sera envoyé par l'Associé Commandité aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas, les associés sont sous l'obligation d'émettre, endéans quinze (15) jours depuis la réception du texte des résolutions proposées, leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les conditions de quorum et majorité applicables à l'adoption de décisions de l'assemblée générale des associés seront mutatis mutandis applicables à l'adoption de résolutions écrites.

- **Art. 15. Modification du capital social.** Ces Statuts pourront être modifiés de temps à autre moyennant décisions unanimes de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires en assemblée générale.
- Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux de toute assemblée générale des associés seront signés par l'Associé Commandité ou par le président de l'assemblée générale des associés. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, seront signés par l'Associé Commandité ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par l'Associé Commandité.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Distributions

- Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- Art. 18. Bilan. Chaque année au dernier jour du mois de décembre, l'Associé Commandité arrête les comptes annuels et dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et des comptes annuels. Les comptes annuels sont soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.
- **Art. 19. Distributions.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

L'assemblée générale des associés peut décider que les profits de la Société seront distribués aux associé, lesquelles distributions auront lieu pro rata à la part du capital social de la Société qu'ils détiennent. L'assemblée des associés peut néanmoins également décider que les profits seront reportés ou alloués à une réserve distribuable.

Art. 20. Acompte sur dividendes. L'Associé Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition que des comptes intérimaires ont été préparés par l'Associé Commandité endéans un (1) mois avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tombera pas en dessous du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être fait. La prochaine assemblée générale annuelle des associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

- Art. 21. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 22. Dissolution, Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts et la liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif social et le paiement du passif social. La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts qu'ils détiennent.

Titre VII. - Lois applicables

Art. 23. Loi applicable. Les présents Statuts, les droits et obligations de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires et toutes les autres matières relatives à l'organisation et aux opérations de la Société seront régis par le droit luxembourgeois et, en particulier, les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée. Tout litige découlant de ou relatif à l'organisation ou aux opérations de la Société et les droits et obligations respectifs de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires sera soumis à la juridiction exclusive des cours de Luxembourg. Chaque associé accepte par la présente de se soumettre à une telle exclusivité de juridiction, renonce irrévocablement et inconditionnellement à toute objection à cet égard et accepte de respecter toute décision rendue par ces cours.



Souscription et Libération

Les associés ont souscrit les parts comme suit:

- (1) CEPHALON MANAGEMENT COMPANY LLC, prémentionnée, en tant qu'Associé Commandité a versé cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) pour dix (10) parts.
- (2) CEPHALON INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., prémentionnée, en tant qu'Associé Commanditaire a versé neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis (USD 9.900,-) pour neuf cent nonante (990) parts.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix mille dollars des Etats-Unis (USD 10.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat de banque.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept cents euros (700.-€)

Résolution

Immédiatement après la formation de la Société, l'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclarations

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: Jean-Louis FROGNET, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. LAC/2010/12676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010043041/408.

(100043256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Cameron (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042203/12.

(100042182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

GS Tele V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042204/12.

(100042179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042205/12.

(100042177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

HDN-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 37.641.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Hendrik DILLEN, indépendant, demeurant 75 Lorzestraat à B-2480 Dessel, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010042643/18.

(100043183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Cable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042207/12.

(100042175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Nordic Growth I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 133.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 22 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042208/12.

(100042173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Dété Publicité & Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.905.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/03/2010.

Référence de publication: 2010042209/10.

Signature.

(100042227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.033.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 16 March 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2.

- 2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
 - 2.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 2.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging or not to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.



- 2.5 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- 2.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 2.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 2.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and
- 2.5.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.
- 2.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6.

- 6.1 The Company's share capital is set at twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-) represented by twenty-seven thousand (27,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares").
- 6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the present articles of incorporation.
 - 6.3 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable laws.
- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.



C. Management

Art. 11. The Company is managed by one (1) or more managers who do not need to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as "A Managers" and "B Managers".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any one A Manager and any one B Manager, both members of the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on January 1 st, and ends on December 31 st of the same year.
- Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22.

- 22.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 22.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.
- 22.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.
- 22.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 22.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

- 23.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 23.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.
- **Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twenty-seven thousand (27,000) shares have been subscribed by "Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.



Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Cédric CARNOYE, private employee, born on September 14, 1982 in Charleroi, Belgium, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
- Mr Sébastien ANDRE, private employee, born on October 29, 1974 in Metz, France, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
- Mr Hugo FROMENT, private employee, born on February 22, 1974 in Laxou, France, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
- Mr Randy Allen HYZAK, accountant, born on December 28, 1969 in Texas, USA, residing professionally at c/o Freescale Semiconductor Inc., 6501 William Cannon Drive West, Austin, Texas, USA, as class B manager;
- Mr Giovanni Michele PACELLI, accountant, born on June 16, 1973 in Texas, USA, residing professionally at c/o Freescale Semiconductor Inc., 6501 William Cannon Drive West, Austin, Texas, USA, as class B manager; and
- Mr Christopher DONUS, accountant, born on May 31, 1973 in Texas, USA, residing professionally at c/o Freescale Semiconductor Inc., 6501 William Cannon Drive West, Austin, Texas, USA, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mars 2010.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des Parts Sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Δrt. 2.

- 2.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 2.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 2.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe ou non que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans



aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

- 2.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- 2.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 2.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- 2.5.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 2.5.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.
- 2.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.
- SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société prend la dénomination de "Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l."
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6.

- 6.1 Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept mille Dollars US (USD 27.000,-) représentée par vingt-sept mille (27.000) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales").
- 6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.
 - 6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales suivant les conditions des lois applicables.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis, lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.



Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associé(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueraient un conseil de gérance et seront désignés en tant que "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il existe une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, tous deux membres du conseil de gérance.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22.

- 22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.
- 22.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.
- 22.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.
- 22.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'amission au compte réserve légale.
- 22.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

- 23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
- 23.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

"Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l.", prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt-sept mille (27.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-sept mille Dollars US (USD 27.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:



- 1. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Cédric CARNOYE, employé privé, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Sébastien ANDRE, employé privé, né le 29 octobre 1974 à Metz, France, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Hugo FROMENT, employé privé, né le 22 février 1974 in Laxou, France, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Randy Allen HYZAK, comptable, né le 28 décembre 1969 au Texas, USA, résidant professionnellement au c/o Freescale Semiconductor Inc., 6501 William Cannon Drive West, Austin, Texas, USA, en qualité de gérant de catégorie B;
- Monsieur Giovanni Michele PACELLI, comptable, né le 16 juin 1973 au Texas, USA, résidant professionnellement au c/o Freescale Semiconductor Inc., 6501 William Cannon Drive West, Austin, Texas, USA, en qualité de gérant de catégorie B:
- Monsieur Christopher DONUS, comptable, né le 31 mai 1973 in Texas, USA, résidant professionnellement au c/o Freescale Semiconductor Inc., 6501 William Cannon Drive West, Austin, Texas, USA, en qualité de gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2010. Relation: EAC/2010/3261. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010042319/452.

(100042509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 26.096.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042210/10.

(100042226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.920.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042211/10.

(100042224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



CBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Ha Long Bay S.à r.l.).

Capital social: USD 431.352,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 150.517.

In the year two thousand ten, on the first day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ha Long Bay S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1 rue des Glacis L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 150517, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 17, 2009 (the Company) published in the Luxembourg Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 283 of February 9, 2010 and the articles of association (the Articles) of which have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated December 30, 2009, not yet published in the Luxembourg Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBS International Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, with principal place of business at 51 West 52 nd Street, New York, New York 10019, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under corporate file number 473655 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Corine Chaty, legal assistant, with professional address in Luxembourg, acting under a proxy given on February 24, 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1- Change of the name of the Company into "CBS Luxembourg S.à r.l."; and
- 2- Amendment of article 1 of the Articles.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CBS Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CBS Luxembourg S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour de mars,

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Ha Long Bay S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous de Luxembourg le numéro B 150517, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2009 (la Société) publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -numéro 283 du 9 février, 2010 et les statuts (les Statuts) de laquelle ont été modifiés suivant



acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, non encore publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBS International Inc., société constituée et existante conformément aux lois de l'Etat de Delaware (Etat-Unis), ayant son siège d'activité principal à 51 West 52 nd Street, New York, New York 10019, Etats-Unis, inscrite au Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 473655 (l'Associé Unique),

représentée par Corine Chaty, assistante, demeurant professionnellement à Luxembourg par la procuration donné le 24 février 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "CBS Luxembourg S.à r.l."; et
- 2. Modification de l'article 1 des Statuts.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "CBS Luxembourg S.à rl."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts qui devra désormais avoir la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CBS Luxembourg S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts). "

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la comparante, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. CHATY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10734. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010043626/88.

(100044640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Immobilière du Hameau, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120269.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS Administrateur

Référence de publication: 2010042274/14.

(100041893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



Nove Case S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 100.231.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042214/10.

(100042234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

JCP gérances et exploitations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 33, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 93.436.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042215/10.

(100042233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2008, ayant été déposé le 01/03/2010 sous le numéro de référence L100029831.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042216/11.

(100041851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

L.F.A. Hold A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 mars 2010

1/ Le mandant d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Willi GERBAULET, administrateur, demeurant au 66, Karlavägen, S-11459 Stockholm, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Madame Ingela GERBAULET, demeurant au 66, Karlavägen, S-11459 Stockholm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010042637/23.

(100043012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.



Murex Partico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.082.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042217/10.

(100042232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2007, ayant été déposé le 04/01/2010 sous le numéro L100000139.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042218/11.

(100041853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2007, ayant été déposé le 26/02/2009 sous le numéro L090031795.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042219/11.

(100041860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Da Costa S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3720 Rumelange, 12, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.252.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

ONT COMPARU:

Monsieur Amandio Fernando DA COSTA GOMES, né le 1 ^{er} mai 1968, numéro de matricule 1968 05 01 354, et son épouse, Madame Ana Paula AGUIAR FERNANDES, née le 22 septembre 1970, numéro de matricule 1970 09 22 548, les deux demeurant ensemble à L-3720 RUMELANGE, 12, rue d'Esch,

pour arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer entre elles:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "DA COSTA S.C.I."
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la location, la gestion ainsi que la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, et ce pour son propre compte, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
 - Art. 3. Le siège social de la société se trouve établi dans la commune de Rumelange.
- **Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à MILLE CINQ CENT EUROS (1.500,-), divisé en 100 (CENT) parts sociales de QUINZE EUROS (15,-) chacune.



- **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute cession à un tiers requiert l'accord de tous les associés, qui disposent d'un droit de préemption au prorata de leur participation.
- Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts.
- Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société dans la proportion de leurs parts. Vis-à-vis des tiers, créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 Code civil.
- **Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par assemblée générale et qui représentent la société tant en justice qu'à l'égard de tiers.
- **Art. 10.** Les associés se constituent en assemblée générale dès qu'un associé le requiert. Les convocations sont faites par la gérance par lettre recommandée aux domiciles des associés au moins trois semaines avant l'assemblée générale. L'assemblée pourra se réunir sur convocation verbale, sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée générale décide à la majorité simple des voix, sauf acte de disposition sur l'immeuble, qui requiert l'unanimité.

Art. 11. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31.12.2010 un bilan annuel.

Les produits nets de la société seront distribués entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE euros (EUR 1.000,-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes sont solidairement tenues du paiement des frais découlant des et occasionnés par les présentes.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par les associés suivants:

La somme de mille cinq cent euros (1.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les parties comparantes déclarent encore être les bénéficiaires réels de toutes les parts sociales de la société présentement constituée et que les apports en espèces et avoirs ne proviennent ni du commerce de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal Luxembourgeois, comme par ailleurs ni d'aucune activité illégale.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même, les associés, se reconnaissants dûment convoqués à cet effet, se réunissent en assemblée générale extraordinaire pour décider à l'unanimité des voix de conférer la gérance pour un mandat de six ans à:

- 1. Monsieur Amandio Fernando DA COSTA GOMES, né le 1 ^{er} mai 1968, numéro de matricule 1968 05 01 354, demeurant à L-3720 RUMELANGE, 12, rue d'Esch,
- 2. Madame Ana Paula AGUIAR FERNANDES, née le 22 septembre 1970, numéro de matricule 1970 09 22 548, demeurant à L-3720 RUMELANGE, 12, rue d'Esch,

chaque associé-gérant pouvant, sauf acte de disposition, représenter la société par sa seule signature. Pour tout acte de disposition, la signature conjointe des deux associés est obligatoire.

3. A l'unanimité des voix, les parties associées de la dite société décident de fixer le siège social de la société à L-3720 RUMELANGE, 12, rue d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Costa Gomes, Aguiar Fernandes, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2010. Relation: RED/2010/316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.



Karine REUTER.

Redange/Attert, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010042324/76.

(100042546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042220/12.

(100042009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Iris Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.458.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 5 janvier 2009 que:

La société SARTAY FINANCE S.A.R.L. société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B116 577, dont le siège social est sis, 18 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg a cédé 50 parts sociales de la société IRIS GROUP, en faveur de la société D'URSEL SA, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au registre du commerce et des société sous le numéro B73 351.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010042709/18.

(100042855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042221/12.

(100042006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2010.
INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042222/12.

(100042003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042223/12.

(100041999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pella Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.123.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 1. März 2010

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE, geboren in Düsseldorf (Deutschland) am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland) als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, Herrn Alain BARTHOLMÉ, geboren in Ettelbruck, am 25. August 1972, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur mit sofortiger Wirkung, als neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Verwaltungsratsmitglieds endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2014.

Luxemburg, den 1. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010042813/18.

(100042946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042224/12.

(100041997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2010. INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042225/12.

(100041995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042226/12.

(100041990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.115.800,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 22 décembre 2009, que Lear European Holding, S.L. a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Lear European Operations Corporation, une corporation, constituée et régie selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4146949, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 1.861.158 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Lear (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010042957/18.

(100043473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042227/12.

(100041988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2010. INTERALPINA HOLDING S.A. Signature

Référence de publication: 2010042228/12.

(100041985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Interalpina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 72.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

INTERALPINA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042229/12.

(100041977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Altice Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042230/10.

(100042081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Smart-Travel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 103.256.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Tomislav TASCIJEVIC, gérant de sociétés, demeurant à F-75018 Paris, 7, avenue Rachel,

ici représenté par Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1 ^{er} mars 2010,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme SMART-TRAVEL GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.256 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1225 du 20 novembre 2004.
- II.- Que le capital social de la Société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), divisé en mille (1.000) actions de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.
- III.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- IV.- Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.
- V.- Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.



- VI.- Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- VII.- Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
 - VIII.- Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.
- IX.- Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

X.- Que l'Actionnaire Unique nomme la société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121820, à la fonction de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, daté du 18 mars 2010, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation pour ses travaux de vérification effectués.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

XI.- Que l'Actionnaire Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

XII.- Que décharge est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société.

XIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la société G.T. Fiduciaires S.A. à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 mars 2010. Relation: ECH/2010/400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010042338/62.

(100043142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Summit Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 60.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summit Capital Holdings S.A.

3, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042231/12.

(100042183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

AP Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 136.866.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



L-2210 Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Fays Eric

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010042232/12.

(100042326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Cordonnerie Camy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 68.591.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2721 Luxembourg, le 17 mars 2010.

Magalhaes Fonseca Firmino

Gérant

Référence de publication: 2010042233/12.

(100042325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

DKMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Hirebuesch.

R.C.S. Luxembourg B 131.355.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8308 Capellen, le 23 mars 2010.

Devos Damien

Gérant

Référence de publication: 2010042234/12.

(100042321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Artec Creation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.012.

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Madame Jeanne MOECHER, sans état, veuve de Guillaume REICHERT, demeurant à Merscheid.
- 2.- Monsieur Michel REICHERT, indépendant, demeurant à Merscheid.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ARTEC CREATION S. à r.l.", avec siège social à L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 95.012, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 8 avril 1997, acte publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 10 juillet 1997 (ci-après "la Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2010, acte en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions suivantes, prises à l'unanimité des voix en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de bénéfices reportés à concurrence d'un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000.-), par l'émission de deux cent quatre-vingt (280) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune.

L'existence, l'exactitude et la disponibilité de ces bénéfices reportés se dégagent d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2009 et établie par la société anonyme "Fiduciaire Ensch, Wallers et Associés S.A.", avec siège social à 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, ainsi que d'une attestation du gérant unique de la Société Monsieur Michel



REICHERT, préqualifié, datée du 7 mars 2010, aux termes de laquelle la valeur des réserves et bénéfices reportés, telle qu'indiquée au bilan du 31 décembre 2009 de la Société, est identique au jour des présentes et que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000.-) est toujours disponible afin d'effectuer la présente augmentation de capital de la Société.

Une copie de cette attestation du gérant unique de la Société restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales nouvelles sont investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et sont réparties entre les associés existants proportionnellement aux parts sociales détenues par eux.

A la suite de l'augmentation de capital de la Société, la répartition des parts sociales de la Société est dorénavant la suivante:

- Madame Jeanne MOECHER, prénommée, deux cent quarante parts sociales	2 4 0
- Monsieur Michel REICHERT, prénommée, deux cent quarante parts sociales	240
Total: quatre cent quatre-vingt parts sociales	480

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident d'adapter en conséquence les statuts de la Société et de modifier l'article 4.- pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) divisé en quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. Moecher, M. Reichert, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2010. Relation: RED/2010/330. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042350/60.

(100042525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Circle Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042374/9.

(100042334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Circle Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042375/9.

(100042331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck